

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** M. K. MÄDER, Président  
Mme N. SCHNEUWLY, Vice-Présidente  
M. H. LINDER, Premier Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA,  
S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et B. SATORRE-WEBER

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET,  
J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

M. P. HORNUNG, Maire  
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif  
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative  
M. J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** M. G. KALEAS, Deuxième Secrétaire  
Mme A. GUERREIRO  
M. N. DE FELICE  
M. J. METRAL

**Procès-verbal :** Mme E. MONNIN

**M. le Président** ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue aux participants. Il salue plus particulièrement Mmes Janine Strasser et Pauline de Werra, ainsi que M. Kohler qui leur font plaisir d'assister à la séance du Conseil. Il excuse Mme Guerreiro, MM. De Felice, Kaleas et Métral.

**M. le Président** s'assure que chacun a pu prendre connaissance sur CMnet de l'échange de courriels avec Mme De Werra concernant le projet de construction de trois courts de paddle au CSC. Le message du 7 décembre 2021 sera annexé au procès-verbal de ce jour. Ce sujet sera traité au point 5 de l'ordre de jour.

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2022**

**M. le Président** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 15 oui et 1 abstention.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**M. le Maire**

En préambule, **M. le Maire** se dit ravi de revoir tout le monde dans cette salle, après une si longue période presque deux ans.

### **1. Accueil des nouveaux habitants**

**M. le Maire** rappelle que la soirée d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h.00 à la salle communale. Pour celles et ceux qui ne se sont pas encore inscrits, ils peuvent encore s'annoncer auprès de Mme Binder jusqu'à demain 25 février.

### **2. Soirée du Mérite colognote**

Cette soirée, au cours de laquelle sont décernés les Mérites colognotes et sportifs, ainsi que les distinctions spéciales, aura lieu le 29 mars 2022 à 19h.00 au restaurant de La Nautique.

### **3. Fête de la Nature**

Cette fête, préalablement dénommée journée verte mais rebaptisée pour la circonstance Fête de la Nature, aura lieu le samedi 21 mai 2022 dans le secteur chemin de la Mairie/esplanade du Gerdil. Plusieurs associations seront représentées et animeront soit des stands, sur l'esplanade, soit des conférences, dans la salle communale. Le thème principal de cette journée tournera autour de la gestion des déchets mais d'autres thématiques seront également abordées. Par ailleurs des visites guidées de nos espaces verts communaux – Parc des Fours, mais pas uniquement– seront organisées par le service des parcs & promenades et seront principalement axées sur la gestion biologique de nos espaces verts communaux sous label Bio-Suisse.

### **4. Deux petites annonces au niveau culturel**

Dès le 8 mars prochain, **M. le Maire** rappelle que le Théâtre du Crève-Cœur accueillera la pièce « Couple ouvert à deux battants » et enfin, depuis hier, le Centre culturel du Manoir reçoit l'artiste Nissan Engel et son exposition « Harmonie et couleurs » qui durera jusqu'au 6 mars, avec deux médiations qui auront lieu samedi 5 et dimanche 6 mars.

## **M. B. Girardet**

### **1. Coteau de Cologny – zone bleue**

La zone bleue sur le coteau de Cologny est en service depuis le 14 février. Je vous précise qu'il s'agit d'une zone bleue sans macaron.

### **2. Circulation au chemin des Fourches – route Jean-Jacques Rigaud et chemin de Grange-Falquets**

En raison des travaux d'assainissement de collecteurs sur le chemin des Fourches, la circulation sera modifiée de la manière suivante :

Ces travaux impliquent des modifications de circulation dès le 28 février 2022 pour une durée de trois mois environ qui sont les suivantes :

➤ **Transports individuels motorisés**

Les accès depuis l'avenue Léonard-Sismondi, les chemins de Grange-Falquets, Saladin et des Fourches pour se rendre sur la route Jean-Jacques Rigaud sont fermés. Un itinéraire de déviation est mis en place via le chemin de la Gradelle. Le carrefour giratoire J.-J-Rigaud / Fourches sera géré par des feux de signalisation.

➤ **Transports en commun**

La ligne de bus 1 et 9 ne sont pas impactées. L'arrêt de bus « Fourches » en direction du centre-ville est déplacé de 110m en direction du chemin de la Gradelle.

➤ **Piétons**

Un cheminement piéton sécurisé sera conservé en tout temps moyennant certaines modifications d'itinéraires.

Un petit schéma sera mis sur internet.

## **Mme Pahnke**

### **1. 100<sup>ème</sup> anniversaire du Sauvetage de la Belotte-Bellerive et inauguration du bateau d'intervention Lemano 248**

**Mme Pahnke** signale que la société de Sauvetage de la Belotte-Bellerive nous informe qu'elle fêtera son 100<sup>ème</sup> anniversaire le 13 août prochain. La partie officielle aura lieu à 9h.30 et sera également l'occasion d'inaugurer le bateau d'intervention Lemano 248. Ce même jour à 13h.00 des démonstrations de sauvetages seront organisées. Le dimanche 14 août, des fêtes du petit lac auront lieu de 9h.00 à 19h.00. Le lieu reste encore à confirmer.

### **2. Formation professionnelle – soutien communal**

Les entreprises colognotes ont été conviées à une soirée qui aura lieu le jeudi 3 mars 2022 à 18h.00 à la salle communale. Cette soirée, organisée en collaboration avec l'office cantonal pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) permettra de leur exposer les différents types de stages, les filières de formation, les réseaux d'entreprises ou encore les démarches liées à la prise en charge d'un stagiaire ou d'un apprenti.

Une séance d'information sera organisée, également en collaboration avec l'OFPC, le 10 mars 2022 à 19h00 à la salle communale à l'intention des jeunes Colognotes qui sont à la recherche d'un stage ou d'une place d'apprentissage. Un flyer a été préparé qui sera transmis. Ouvert à tous les jeunes de Cologny, l'idée est de les mettre en contact avec l'OFPC, de faire ce relais et de voir comment les aider pour trouver une place de stage ou d'apprentissage. C'est la première fois que la commune initie cette démarche qui sera encore développée. On peut encore penser aux entreprises qui sont situées dans le territoire du canton de Genève mais dont des Colognotes sont à leur tête. **Mme Pahnke** enjoint les membres du Conseil à participer à ce projet, non pas forcément en tant de patron mais en demandant à leur employeur s'il peut engager de jeunes Colognotes. Ce développement aura lieu l'an prochain.

### 3. Chalet Paccard – mise à disposition en faveur de la pharmacie de Coligny

**Mme Pahnke** informe que le Conseil administratif a prolongé la mise à disposition du Chalet Paccard, situé à la place du Manoir, en faveur de la pharmacie de Coligny jusqu'à fin mars 2022, dans le but d'effectuer des tests COVID-19.

### 4. Inscriptions parascolaires 2022-2023

Les inscriptions parascolaires 2022-2023 au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) auront lieu du 4 avril au 18 mai 2022.

Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet my.giap.ch en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève. Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches, sont priées de se rendre sur le site [www.giap.ch](http://www.giap.ch) pour plus de renseignements.

Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.

Dès mi-mars 2022, toutes les informations liées aux inscriptions parascolaires 2022-2023 seront disponibles sur le site internet [giap.ch](http://giap.ch). ainsi que sur le site de la commune

## III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication n'est présentée.

## IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

## V. RAPPORTS DE COMMISSION

### • Sports 19 janvier 2022

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

A la page 4, **Mme Sales Rozmuski** précise que son propos était de dire que cette personne était trop jeune, non pas pour recevoir le Mérite, mais qu'elle pouvait encore améliorer ses résultats.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### Préavis de la page 3

En ce qui concerne le premier préavis, **Mme Meylan Favre** s'est rendu compte qu'il manque des réponses à donner au courrier reçu par les voisins du CSC. Elle pense qu'il faut renvoyer l'objet en commission par rapport à la bonne communication à donner aux riverains, mais également

par rapport aux résultats du sondage de manière à pouvoir avancer dans ce dossier de manière un peu plus posée. **Mme Meylan Favre** trouverait dommage que le Conseil vote ce soir et elle aimerait mieux qu'on reporte ce vote lorsque toutes les informations seront données.

**Mme Asensio** relève que chacun a pris connaissance du courrier de l'association des habitants du Jerlon. C'est un courrier légitime qui montre qu'ils sont inquiets. A ce jour, à la lecture du procès-verbal de la commission des sports, aucune décision ferme n'a été prise ; les problèmes qui sont liés au voisinage préoccupent les commissaires et rien ne sera fait sans que toutes les parties concernées n'aient été concertées. Il faut donc reprendre ce projet en commission afin de pouvoir revenir avec des variantes qui satisfassent les riverains, les sportifs et le Conseil municipal. **Mme Asensio** abonde dans le sens de la demande de **Mme Meylan Favre** qu'il faudrait ne pas voter sur ce préavis.

**M. Bodmer** va dire ce qui a été dit mais d'une autre façon. Il est très mal à l'aise par cette situation et quelque chose l'interpelle. Cette manière de faire et qui frôle un peu l'arrogance, terme certes un peu fort, de ne pas avoir pris contact avec les riverains, n'est pas acceptable. Ce point avait été pourtant crucial à l'autorisation d'avancer dans ce projet, **M. J. Munier** l'avait dit et cela n'a pas été pris en compte, **M. Bodmer** rejoint donc ses deux collègues dans cette demande de refuser en l'état ce préavis et de demander un retour en commission.

Selon **M. J. Munier**, il y a effectivement des conditions nécessaires qui n'ont pas été remplies. Il ne va pas discuter d'un préavis qui est caduque, il faut un renvoi en commission, car il faut au moins des éléments nécessaires pour pouvoir trancher. En ce qui concerne le défaut de commission, il est historique, mais dans ce cas précis, il y a peut-être un quiproquo parce qu'il n'était pas question, d'après ce qu'il a compris du Conseil administratif, de contacter les riverains tant qu'il n'y avait pas eu ce travail préparatoire fait au niveau du CSC. On appelait cela un sondage mais il fallait au moins être sûr que ce soit une vraie valeur ajoutée pour le centre sportif. C'est quand même une condition de départ de bon sens. Si l'on n'est pas sûr au niveau du centre, que c'est un beau projet, on ne va pas embêter les riverains avec cela. Donc, ce défaut de communication n'était pas de nature à rassurer les riverains. Pour le reste, **M. J. Munier** est d'accord sur fond.

**M. Gervaix** abonde dans ce qui a été dit et il aimerait revenir sur la notion de sondage. C'est bien de se baser sur un sondage, encore faudrait-il que ce soit un vrai sondage et non pas un petit message totalement biaisé. Faut-il s'adresser uniquement aux adhérents du CSC ou à l'ensemble des Colognotes ? Peut-être que des gens vont faire du padel mais ils ne se rendent pas au CSC parce qu'il n'y en a pas. Il faut donc rendre le CSC très conscient qu'il y a une certaine forme à donner dans ces sondages et un libellé qui doit être totalement clair. Dans le cas d'espèce, il ne donne que des arguments pour et aucun argument contre. Il faudrait donc être un peu sérieux au niveau de la commission pour accepter n'importe quel sondage sous prétexte qu'il a été lancé par le président du CSC.

**M. B. Girardet** corrobore tout ce qui a été dit, dans le sens où la commission et le Conseil administratif avaient demandé que le CSC soumette le texte du sondage avant qu'il ne soit envoyé, ce qui n'a pas été fait.

Selon **M. J. Munier**, un sondage vaut ce qu'il vaut et il faut avoir un peu de recul. Rien ne sortira d'une démarche précipitée mais un bon sondage peut avoir un peu de valeur. Il a d'ailleurs été question d'avoir un outil de sondage et une prise d'habitude de la population de participer à

des sondages. Cela permettrait de mieux sonder et plus rapidement la volonté de nos communiens. Cela peut avoir de la valeur, on va essayer d'en extraire quelque chose, mais rien n'est sûr.

**Mme Meylan Favre** pense qu'il ne faut pas avoir peur de redémarrer le projet, de reprendre contact avec les voisins et de faire un sondage relativement rapidement. On peut se dire que l'on démarre à zéro de manière un peu plus posée et que les choses se fassent de façon à ce qu'on ne froisse personne et qu'on arrive à une bonne entente avec tous ceux qui participent.

**Mme de Planta** salue l'unanimité qui se dessine pour le retour en commission. Elle aimerait aussi relever que dans la documentation qui a été donnée, il est question de deux variantes alors que dans le préavis, il n'y en a plus qu'une. Il faudrait aussi qu'elle soit mieux élaborée parce que les images ne représentent absolument pas la réalité. Dans la variante 1 on est en train de construire un mur à moins de 10 mètres de propriétaires qui sont ici présents dans cette salle et elle trouve hallucinant qu'on fasse de telles suggestions, c'est beaucoup trop près. On enlève le soleil sur la face sud de tout un jardin avec un mur d'une longueur de 20 mètres sur 10 mètres de hauteur. **Mme de Planta** s'est rendue sur place pour essayer de calculer cet impact et il faudrait que les chiffres soient exacts pour qu'on puisse se rendre compte de ce que cela signifie pour les voisins. Elle remercie les personnes qui ont envoyé des courriers, car il faut peut-être réfléchir à deux fois.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renvoyer le projet en commission des sports.

**La proposition de renvoyer le projet en commission des sports est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

#### Préavis de la page 4

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer une « Distinction sportive » à Margaux Thionnet pour ses performances en gymnastique acrobatique.

**La proposition d'attribuer une « Distinction sportive » à Margaux Thionnet pour ses performances en gymnastique acrobatique est acceptée par 13 oui et 3 abstentions.**

#### Préavis de la page 5

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer une « Mérite sportif » à Stéphane Guillermin pour ses performances en paddle.

**La proposition d'attribuer un « Mérite sportif » à Stéphane Guillermin pour ses performances en paddle est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** passe la parole à **M. B. Girardet**.

**M. B. Girardet** revient sur une candidate au Mérite, Mlle Romane Wolhauser, qui a soumis sa candidature, hors délai. En accord avec Mme la Présidente de la commission des sports et compte tenu du palmarès 2021 de Mlle Wolhauser en athlétisme, ce dossier a été soumis aux membres de la commission des sports pour préavis, par voie circulatoire.

Par 6 oui et 1 abstention, les commissaires ont préavisé favorablement d'attribuer un Mérite sportif à Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme.

Mlle Wolhauser a 19 ans, elle est une spécialiste de demi-fond, principalement du 5'000 mètres. Elle a intégré le cadre national suisse et a représenté la Suisse lors de deux championnats européens, en juillet 2021 et en décembre 2021. Elle a participé une fois au championnat d'Europe de 5'000 mètres et une fois au championnat européen de cross à Dublin. Mlle Wolhauser a remporté une victoire à la course de l'Escalade 2021, nouveau record du parcours.

Dans son palmarès, Mlle Wolhauser a le 3<sup>ème</sup> meilleur temps suisse en 2021 sur 2000 mètres, le 4<sup>ème</sup> meilleur temps suisse sur 5'000 mètres, le 4<sup>ème</sup> meilleur temps suisse sur 3'000 mètres et le 10<sup>ème</sup> meilleur temps suisse sur 1'500 mètres.

**M. B. Girardet** soumet au Conseil municipal la proposition d'attribuer le Mérite sportif à cette coureuse émérite.

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer un « Mérite sportif » à Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme.

**La proposition d'attribuer un « Mérite sportif » à Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

- **Entretien des bâtiments 10 février 2022**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** indique que le préavis de la page 7 fait l'objet d'un projet de délibération au point 7 de l'ordre du jour

## **VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

### **a) Aménagement du quai**

**M. Turrettini** fait une proposition individuelle en tant que Colognote habitant le Coteau et en tant que Président de la commission de sécurité. Une des raisons pour laquelle il se retrouve autour de cette table aujourd'hui est le fait que quelqu'un lui avait demandé d'être dans l'opposition à l'aménagement du Pré Byron. Finalement, il a été possible d'échanger et

**M. Turrettini** remercie **M. B. Girardet** et la commission d'avoir mis des jolies fleurs à cet endroit. Ainsi, il y a eu moins de nuisances. Là-dessus, lors de l'assemblée du PLR, on pensait que tout le monde serait content d'avoir fait cela, mais les habitants du Coteau se sont plaints des nuisances sur le quai. Ensuite, lors de la commission de la sécurité, en présence de **Mme Pahnke** et de M. Loureiro, il est apparu que, contrairement à ce qui était supposé au départ pour la nouvelle plage des Eaux-Vives, étonnamment, tout est bien organisé parce qu'il existe un règlement qui demande au Canton ou la Ville de Genève que les policiers municipaux ou cantonaux peuvent amender quelqu'un qui installe un barbecue alors qu'il n'y a rien de la Nautique jusqu'à la Belotte. Donc, en commission de la sécurité, il est apparu lors d'un très léger vote, que des deux côtés de la table tout le monde était pour qu'on essaie de travailler sur cette question. Le problème est que cela concerne trois commissions et trois dicastères de trois Conseillers administratifs, la sécurité, les routes et l'environnement pour l'installation de poubelles. L'idée est donc venue de faire un règlement, non pas seulement pour le quai mais pour tous les endroits publics. Tout le monde est content au Pré Byron mais à la place Gautier, cela marche moins.

**M. Turrettini** aimerait donc pouvoir amener le Conseil municipal à demander au Conseil administratif si l'un d'entre eux est prêt à prendre le taureau par les cornes.

**M. Turrettini** a connaissance du fait que **Mme Pahnke** a signalé à M. Poggia que, lorsque les habitants qui sont juste au-dessus du « ring » appellent la police en cas de nuisance, cette dernière ne se déplace pas. Il faut donc voir ce qu'on peut faire sur le quai. A la plage des Eaux-Vives, par exemple, il y a des immenses poubelles alors que le long du quai il n'existe que de petits sacs. Il faudrait que les APM puissent amender. **M. Turrettini** offre volontiers son aide à la personne au sein du Conseil administratif qui prendra en charge le dossier car cela ira plus vite que de le traiter dans les différentes commissions. Il ne sait pas si le Conseil municipal peut donner un mandat à l'un des trois conseillers administratifs.

**Mme Meylan Favre** pense qu'il y a moyen de faire quelque chose. Par contre, elle est étonnée car on était en attente d'un règlement pour le quai et dans sa mémoire, on attendait de savoir ce que la Ville allait faire. Elle est donc étonnée que la Ville ait fait quelque chose pour sa plage jusqu'à la Nautique, alors qu'on s'attendait à avoir un règlement unifié sur le quai pour Cologny.

**Mme Pahnke** indique qu'elle a eu des contacts avec la Ville. En fait, la plage des Eaux-Vives étant du domaine public cantonal, la Ville a constitué une servitude foncière avec une délégation de compétence en sa faveur. Elle n'a donc pas fait un règlement directement pour la plage des Eaux-Vives, mais elle a incorporé ce site dans son règlement des parcs communaux. C'est comme si la Commune de Cologny faisait une convention avec l'Etat avec une servitude d'usage de tout le quai et qu'on introduise cet espace-là dans le règlement communal en disant que cela fait partie de son espace de parcs et jardins.

**Mme Meylan Favre** remarque que ce n'est pas ce qui avait été expliqué. Le premier été de l'installation du ponton circulaire », il avait été dit de ne pas s'inquiéter, qu'un règlement allait être élaboré et qui serait unifié pour tous les quais à Genève. Un deuxième été arrive et on se rend compte que la Ville a réglé le problème, mais pas la commune.

**Mme Pahnke** indique que la Ville a mis beaucoup de temps pour régler le problème et elle pense qu'il ne sera pas difficile d'être plus rapide qu'eux sachant qu'ils sont allés jusqu'au Tribunal fédéral.

Par rapport aux déchets, **Mme Meylan Favre** remarque qu'il y a quand même un règlement communal. Ce dernier a été relu en commission de l'environnement et des points ont déjà été soulevés pour pouvoir l'amender. Donc, il y a déjà des éléments pour arriver à unifier dans le sens de **M. Turrettini**, mais il faut savoir qu'au niveau des déchets, on peut déjà amender. Le règlement est assez précis.

**Mme Pahnke** répond à cela que le règlement est tellement précis qu'il faut une année avant d'arriver au bout avec la procédure administrative. On va notifier à une personne prise en flagrant délit qu'elle a le droit d'être entendue. Elle aura une dizaine de jours pour faire part de ses observations et ensuite on va lui notifier une décision sur laquelle elle aura un droit de recours. Il serait donc préférable de pouvoir mettre une amende d'ordre et donc une disposition pénale comme pour les parkings. Il faudrait donc éviter des procédures administratives pour chaque déchet déposé par des gens en maillot de bain qui n'auront même pas leur carte d'identité sur eux. Il faut être pragmatique dans ces situations et prévoir un dispositif qui permette de régler rapidement les infractions. En mettant des aménagements à disposition des gens, ils vont les utiliser ou être induits à le faire. Il conviendra ensuite d'y adosser un règlement.

**M. Turrettini** allait justement soulever le fait qu'il n'y a pas assez de poubelles et qui plus est, ce sont simplement des sacs en plastique qui sont rapidement pleins. Il y a aussi ce plan de réaménager le quai et il faudrait réfléchir en même temps. **M. Turrettini** trouve qu'il serait bien, dans cette législature, de pouvoir régler cette question.

**M. J. Munier** a du mal à comprendre pourquoi, avec le souci actuel de l'environnement, on n'arrive pas à aller plus vite pour pouvoir mettre des amendes d'ordre pour les déchets lacustres et sur le quai. C'est vraiment dans l'intérêt public et il est facile d'avoir des alliés au Canton, ce qui n'est pas souvent le cas. Il faudrait aller beaucoup plus vite et à défaut de pouvoir mettre des amendes d'ordre, il faut quand même avoir une solution de secours, même si elle est lente, aussi lente actuellement que pour la voirie ou les places de déchets disséminés dans la commune. **M. J. Munier** pense qu'il faut aller de l'avant et recontacter le Canton pour essayer de faire accélérer les choses.

Pour répondre à **M. Turrettini**, **M. le Maire**, indique qu'il n'est pas possible de prendre une décision sur le siège quant à savoir qui, au sein du Conseil administratif, prendra le dossier en mains. Il en sera question lors de sa prochaine réunion pour voir la manière dont les tâches seront réparties.

**M. Turrettini** est d'accord et essaiera d'aider.

Par rapport à ce processus qu'il commence à anticiper, **M. J. Munier** rappelle qu'il y a aussi des nuisances sonores et il ne faudrait pas que ce point soit occulté dans le cadre de l'élaboration d'un règlement. **M. le Président** de la commission de la sécurité l'avait très justement abordé, c'est un problème plus général qui prend en compte de nombreuses nuisances, la lumière, le son et la pollution. Dans la décision finale, il ne faut pas oublier un de ces paramètres.

**M. Cuendet** remercie **M. le Maire** de traiter ce point au prochain Conseil administratif. Il pense qu'il faut fixer l'agenda et il propose que le Conseil administratif in corpore fasse rapport de l'organisation de ses travaux à l'occasion du prochain Conseil municipal à la fin du mois de

mars. Comme cela, on pourra avancer dans la perspective de cet été. C'est le moment de prendre le taureau par les cornes, car cela a assez traîné jusqu'à présent.

**M. O. Girardet** rejoint ce qui vient d'être dit d'autant plus que ce qui l'inquiète, c'est que lorsqu'on confie quelque chose au Conseil administratif, parfois on peut attendre que les poules aient des dents pour avoir une réponse. **M O. Girardet** fait référence à son intervention relative aux SIG qui avaient délaissé tous leurs déchets sur place et qui n'a eu aucun suivi. Pourtant, il avait relancé le Conseil administratif.

**M. le Maire** rappelle à **M. O. Girardet** que la demande a été faite au précédent Conseil municipal. Il s'est chargé d'écrire, non seulement aux SIG mais également à l'entreprise sous-traitante des SIG pour se plaindre des déchets laissés sur place, photos à l'appui.

Par rapport à l'aménagement du quai, **Mme Meylan Favre** fait remarquer que, malheureusement, la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut. Elle est toujours dans l'attente de ce que le Canton va faire sachant que l'aménagement du lac et du quai devait se faire en même temps. C'est cela qui pose problème. La commune ne peut pas mettre du mobilier urbain sur le quai comme elle l'entend. Preuve en est, la proposition d'aménager les poubelles différemment au niveau du Yacht club qui n'avait pas été acceptée.

Pour **M. Turrettini**, on peut attendre des choses du Canton mais il voit mal un Conseiller d'Etat dire qu'il est contre qu'il y ait moins de bruit. Si la commune fait quelque chose de bien, on peut le mentionner à Collonge-Bellerive, à Anières ou à Hermance et peut-être qu'ils feront un copié-collé. **M Turrettini** ne voit pas aujourd'hui, dans l'état actuel de l'environnement, que quelqu'un prenne le débat en disant que c'est idiot.

**M. Gervaix** a une dernière remarque. Il est ravi de voir qu'il y a une unanimité autour de cette table et il pense que tout le monde partage la même opinion. Mais ce n'est pas en jetant la pierre au Conseil administratif que finalement, on fera avancer plus vite les choses. Il faut travailler de manière solidaire et, comme l'a dit **Mme Meylan Favre**, il y a aussi des impératifs où parfois, on doit attendre des décisions du Canton ou de la Ville de Genève ce qui retarde un peu les choses. Cependant tout le monde est d'accord que cela doit aller vite et il faut que les choses changent.

**Mme Sales Rozmuski** rappelle que lors de la précédente législature, des plaintes avaient été déposées, de personnes dérangées par les barbecues. On lui avait alors dit que ce n'était pas du ressort de la commune parce que le Canton devait agir. Si la commune peut faire quelque chose, ces personnes seront ravies.

**M. le Président** clôt le sujet et propose de confier la charge au Conseil administratif de faire une proposition dans les plus brefs délais.

## **b) Placements financiers**

Compte tenu de la situation internationale actuelle qui impacte les marchés boursiers, **M. Bodmer** serait intéressé de savoir combien la commune a investi depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

**Mme Pahnke** répond que les placements financiers ont débuté à hauteur de 30 millions. Des représentants de la banque vont venir exposer ce dossier et répondre à toutes les questions : c'est le point 1 de l'ordre du jour de la commission des finances du 11 avril prochain.

### **c) Mobilité**

**M. J. Munier** aimerait un point de situation sur les navettes autonomes, les tests menés dans le Canton sachant que cela pourrait être très utile dans la commune. Il aimerait également savoir si des vélos en libre-service seront bientôt disponibles au sein du village et non pas seulement sur le quai. Il conviendrait de relancer les associations qui s'en occupent. Enfin, **M. J. Munier** aimerait savoir si l'on peut avoir des statistiques d'utilisation de Mobility car-sharing sur la place relativement récente au CSC.

**M. B. Girardet** n'a pas de retour de Mobility. Il se renseignera plus avant pour les vélos en libre-service.

S'agissant des navettes autonomes, **M. le Maire** indique qu'il avait écrit aux TPG, mais il n'a pas eu de retour. En revanche, les TPG proposent des alternatives aux horaires de bus actuels. Il y aurait la possibilité d'appeler des bus à la demande, notamment le week-end lorsque la cadence est plus faible. Ce service est actuellement à l'essai sur certaines communes de la Champagne.

**M. J. Munier** précise que les bus restent sur leur ligne, mais ce n'est pas qu'un renforcement, c'est une nouvelle ligne utilisant les arrêts existants. Ces tentatives de nouvelles lignes transversales pourraient avoir un intérêt.

**Mme Meylan Favre** rappelle que dans le plan directeur, il y a un chapitre concernant toutes les liaisons au centre du Coteau.

## **VII. PROJET DE DELIBERATION**

### **a) Ouverture d'un crédit d'études de CHF 200'000.- destiné à l'avant-projet et au projet de rénovation de salle communale sise chemin de la Mairie 17**

**M. le Président** passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

**M. B. Girardet** indique que le sujet a été évoqué lors des séances de la commission de l'entretien des bâtiments des 10 et 21 février 2022. Lors de la séance du 10 février, il a été constaté qu'il y avait des manquements dans les documents fournis et qu'il manquait également des explications à la bonne compréhension du projet. C'est pourquoi une séance supplémentaire s'est tenue rapidement pour combler ces lacunes. De ce fait le crédit d'étude a été réduit au vu des demandes des commissaires et des explications reçues sur le développement du projet. Le crédit d'étude est destiné à affiner les coûts du projet et des techniques possibles pour améliorer les gains énergétiques du bâtiment. Pour ce faire, il est nécessaire de mandater des ingénieurs.

Chaque groupe a reçu des explications tant du Président de la commission de l'entretien des bâtiments que de sa part. **M. B. Girardet** reste donc à disposition si d'autres questions se posent.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 200'000.- destiné à l'avant-projet et au projet de rénovation de salle communale sise chemin de la Mairie 17 est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La séance est levée par **M. le Président** à 21h.00.

**Délibération prise lors de la séance  
du Conseil municipal du 24 février 2022**

**Ouverture d'un crédit d'étude de 200 000 F destiné à l'avant-projet et au projet de  
rénovation de la salle communale, sise chemin de la Mairie 17**

Vu la présentation du projet de rénovation de la salle communale par l'atelier d'architecture formica à la commission de l'entretien des bâtiments en date du 29 septembre 2021,

vu les plans d'avant-projet établis en date du 20 janvier 2022 par l'atelier d'architecture formica,

vu le devis établi en date du 5 février 2022 par le service technique de la Commune de Cologny,

vu les rapports de la commission de l'entretien des bâtiments des 10 et 21 février 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal décide à l'unanimité (16 voix)**

1. De procéder à une étude pour l'avant-projet et le projet de rénovation de la salle communale, sise chemin de la Mairie 17.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 200 000 F destiné aux honoraires des différents prestataires (architectes et divers ingénieurs) et aux frais divers.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.